

L'HEBDO QUI CLIC

N°347

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

77

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013



Au sommaire du 15 février 2013 :

- 05 mars 2013 / Appel de la CGT et de FO : Page 2
- 05 mars 2013 / Tract CGT confédéral : Pages 3 et 4
- Action du 14/02 au GPMH / Tract CGT GPMH : Page 5
- Gaz toxiques dans les conteneurs / Articles parus dans la presse : Pages 6 et 7
- Gaz toxiques dans les conteneurs / Communiqué CGT Dockers : Pages 8 et 9
- Grève du 07 février / Communiqué de la fédération des organismes sociaux : Page 10
- Scandale Amisol / Communiqué de presse de l'Andeva : Page 11
- Fralib : 3^{ème} année de lutte / Communiqué de l'intersyndicale : Pages 12 et 13
- Égalité entre les Hommes et les femmes / Droit du travail : Page 14
- Audience solennelle du Conseil des Prud'hommes du Havre / Intervention de JP. Pain Pages 15 à 17
- Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : Page 18
- L'hebdo pratic' : Pages 19 à 22

Appel de la CGT et de Force Ouvrière.

Communiqué commun

Les deux confédérations CGT et FORCE OUVRIERE réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, la CGT et FORCE OUVRIERE décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les deux confédérations appellent leurs organisations territoriales et professionnelles à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible au travers de rassemblements, de manifestations et arrêts de travail dans les régions, départements et localités : le 5 MARS prochain.

Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Paris, le 8 février 2013

Tous dans l'action le 5 mars pour l'emploi

Non à l'accord de régression sociale du 11 janvier !

Aujourd'hui, dans tout le pays, des dizaines de milliers de salariés « ne lâchent rien ». Ils continuent de s'opposer à la restructuration ou à la fermeture de leur entreprise pour empêcher les milliers de licenciements directs et indirects qu'elles entraînent.

Pas un jour, pas une heure sans que les salariés d'Arcelor Mittal, de Renault, de PSA, de Sanofi, de Virgin, de Candia, de Doux, de Pétroplus, de Good Year, d'Alcatel Lucent, de la Banque de France, de France Télévision, de Fralib, de Pilpa, et tant d'autres dans de plus petites entreprises ne fassent la une des journaux locaux et des journaux télévisés.

Les salariés résistent, parce qu'ils refusent de voir leur outil de travail détruit alors qu'aucun motif économique ne le justifie. Ils ne veulent pas, et ils ont raison, être les « dindons de la farce » des revirements stratégiques des grands groupes ou des brusques ruptures de contrats commerciaux par les donneurs d'ordres ! Ils ne veulent pas, et ils ont raison, avoir pour seule perspective, pour eux et leur famille, la précarité et l'inscription à Pôle emploi !

Ils refusent à juste titre d'être sacrifiés sur l'autel de la crise, alors que les grands groupes continuent d'engranger toujours plus de profits : l'an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit 5% de plus que l'année précédente. À cela, s'ajoutent 172 milliards d'euros d'aides diverses, que le gouvernement a encore complété au beau milieu des négociations sur l'emploi par un chèque « crédit d'impôt » de 20 milliards d'euros !

À l'issue des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales. Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres.

Les confédérations CGT et FO (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale. Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail.

L'affaire est sérieuse.

Au cœur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

En fait, le Medef obtient les moyens d'empêcher les salariés des grandes entreprises qui peuvent encore résister visiblement, mais aussi ceux des petites et moyennes entreprises, menacés de ruptures conventionnelles ou de plans de « départs volontaires », de mener les combats qu'ils mènent pour la défense de leur travail, de leur emploi et de leur entreprise. Tout cela pour gagner « en compétitivité », c'est à dire travailler plus avec des salaires gelés et avec moins de salariés.

Cet accord est un marché de dupes! Il est dangereux pour les salariés! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

C'est effectivement un « nouveau modèle économique et social », en rupture avec celui existant aujourd'hui en France. C'est celui du libéralisme, celui où le salarié se retrouve seul face à son patron, celui où les salariés et leurs représentants doivent dire « oui » à tout « avec le revolver sur la tempe », comme si leur salaire ou leur emploi étaient la cause des difficultés économiques.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public! Partout en Europe, l'austérité et la dérégulation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage!

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel! Faisons leur savoir! Faisons-nous entendre!

TOUS DANS L'ACTION LE 5 MARS!

L'accord et l'argumentaire CGT sont sur le site www.cgt.fr

PENDANT LA NÉGOCIATION, LA CGT A NOTAMMENT REVENDIQUÉ

- ▶ *Un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements.*
- ▶ *Une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise des sites rentables, en cas de menace de fermeture.*
- ▶ *La généralisation de la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance avec voix délibérative.*
- ▶ *Une gestion prévisionnelle des emplois qui ne soit pas une gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois.*
- ▶ *L'encadrement des ruptures conventionnelles et la lutte contre le passage forcé à l'auto-entrepreneuriat.*
- ▶ *Des instances représentatives interentreprises du personnel pour gagner une plus grande responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.*
- ▶ *Des CHSCT centraux à l'instar des CCE, avec respect des droits et moyens pour les CHSCT locaux.*
- ▶ *L'extension du contrat de sécurisation professionnelle à tous les salariés des entreprises de moins de 50 salariés et l'amélioration du congé de reclassement dans les entreprises de plus de 50.*
- ▶ *La construction d'un droit au travail à temps plein, sur un bassin d'emplois, pour les salariés pouvant cumuler plusieurs temps partiels.*
- ▶ *Des droits attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre pour tous les salariés (ancienneté, qualification, formation, prévoyance...) à négocier au niveau des branches.*
- ▶ *Une taxation de tous les CDD et des contrats d'intérim, à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage.*
- ▶ *Un compte individuel de formation opposable à l'employeur et un renforcement des droits à la formation professionnelle qualifiante pour chaque salarié, quel que soit son parcours.*

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 04 72, fax : 01 48 31 31 80, courriel : orga@cgt.fr Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance**

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 14 février 2013

Camarades,

Ce matin, les membres du Conseil de développement ont du quitter la séance ...

LA CAUSE ???



**L'intervention en séance des camarades de Lafarge, Renault Sandouville, Exxon,
Dockers ainsi que des représentants de votre organisation syndicale !!**

Parce que la désindustrialisation, les plans sociaux et la rigueur économique se poursuivent plus que jamais dans la région havraise, l'unité des travailleurs est la seule force d'opposition réelle à tous ces projets de casse sociale !!

Ce conseil a été pour nous l'occasion de nous exprimer fortement sur HAROPA, l'augmentation nationale de 1.75 % non répercutée sur les grilles locales, les effectifs, la maintenance, les investissements etc.

TOUS UNIS AU SEIN DE LA CGT

Cette démonstration n'est certainement pas la dernière !!

Le Secrétaire Général,



L.DELAPORTE

Pour Info et Affichage

GAZ TOXIQUES DANS LES CONTENEURS / ACTION DU 12 FEVRIER 2013

ARTICLE PARU DANS LA PRESSE HAVRAISE LES 12 ET 13/02

Inquiétudes autour des gaz

PORT. Le syndicat majoritaire dans les places portuaires tire le signal d'alarme sur les gaz toxiques qui seraient répandus dans les conteneurs et les cales.

La CGT a lancé hier une mise en garde contre les gaz toxiques répandus dans les conteneurs et les cales des navires en provenance d'Asie ou d'Afrique, qui présentent des risques pour les personnels, voire les consommateurs. Selon un communiqué de la Fédération nationale des ports et docks de la centrale syndicale, « des tests ont eu lieu dans plusieurs ports nord-européens révélant des taux de gaz toxiques importants ».

« Sur 1 053 conteneurs testés, 123 contenaient des gaz toxi-

ques », selon la CGT qui ne donne pas de précisions sur cette étude. Ces gaz sont répandus dans les conteneurs et les cales de navires parfois à des fins de fumigation, pour désinfecter et détruire de potentiels organismes vivants susceptibles d'être nuisibles.

Certains de ces gaz, selon le syndicat, sont des pesticides cancérigènes ou neurotoxiques, interdits par la commission européenne, mais qui continuent d'être utilisés.

Pour la CGT, « la fumigation n'est qu'une partie du vaste pro-

blème que sont les gaz toxiques dans les conteneurs ». En effet, sur les 123 conteneurs où des gaz toxiques ont été détectés, 17 avaient été fumigés.

« Le droit à un suivi médical professionnel »

Face à ce constat, la CGT veut faire reconnaître « le droit à un suivi médical professionnel et post-professionnel pour tous les salariés des différentes étapes de la chaîne de transport qui sont exposés, la plupart du temps sans le savoir, à ces gaz, véritables poisons pour leur santé ».

Des actions de sensibilisation devraient être menées aujourd'hui mardi dans cinq ports français. Les ports normands, **Le Havre** et **Rouen**, pourraient être concernés.

« Nous avons pu prouver, au travers d'études menées sur différentes places portuaires, que les travailleurs portuaires sont victimes d'un nombre anormalement élevé de cancers de différentes natures », affirme la fédération CGT des dockers, qui dit vouloir éviter un nouveau scandale sanitaire du type de celui des travailleurs de l'amiante.

Havre Presse 12/02/13

A manier avec précaution

A l'initiative de la CGT, syndicat majoritaire dans les places portuaires, une dizaine de personnes (dockers, douaniers ou représentants d'entreprises de manutention) étaient présentes hier matin au Terminal de France (Port 2000) pour alerter les travailleurs et la population sur les risques liés aux gaz toxiques à l'intérieur des conteneurs et des cales.

Selon une étude, 15 % à 20 % des conteneurs qui arrivent dans les ports européens contiendraient des produits toxiques tels que des gaz neurotoxiques ou cancérigènes, résiduels de la marchandise ou utilisés à des fins de fumigation afin de détruire des potentiels organismes vivants.

« Le but de cette action est d'informer toutes les branches portuaires et, à terme, de reconnaître le danger qui existe aujourd'hui », précise Manuela Dona, secrétaire régionale et nationale de la CGT Douanes du Havre.

Les membres du syndicat CGT ont posé des autocollants au dos des conteneurs à bord de camions tout en distribuant, à titre préventif, des notices d'information traduites en plusieurs langues aux routiers. Cette action de sensibilisation s'est déroulée dans plusieurs grands ports de France.

Havre Presse 130213

SYNDICAT GENERAL
DES
OUVRIERS DOCKERS
DU HAVRE

Foyer du Docks
Rue Marceau Prolongée
76600 LE HAVRE

Tel : 02.35.24.64.44
Fax : 02.35.24.64.40.

@ : SDH76@syndicatdockerslehavre.fr

SYNDICAT GÉNÉRAL
DES OUVRIERS DOCKERS
Foyer du Docks
Rue Marceau prolongée
Pont IV
76600 LE HAVRE



Port du Havre

Communiqué

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. a décidé de s'associer, le 12 février 2013, à une initiative interprofessionnelle de la C.G.T. visant à informer les salariés de la chaîne du transport, mais aussi les consommateurs des risques encourus lors de l'exposition aux gaz toxiques contenus dans les conteneurs ou les cales de navires.

Ces gaz, dont personne n'est informé de la présence, sont utilisés pour la fumigation des marchandises transportées en provenance le plus souvent des pays d'Asie ou d'Afrique.

Ce sont des pesticides cancérigènes ou neurotoxiques dont l'utilisation devrait être indiquée sur les conteneurs. Mais, cette obligation n'est jamais respectée. Certains gaz, pourtant interdits par la Commission Européenne, continuent d'être utilisés.

Les conséquences de l'exposition à ces gaz peuvent parfois avoir des répercussions irréversibles sur la santé, tant physique que mentale.

Cette initiative n'est en fait qu'une première étape pour faire comprendre aux pouvoirs publics que nous sommes en retard sur les pays d'Europe du nord en matière de protection aussi bien des salariés qui se voient exposés dans le cadre de leur activité professionnelle ou des consommateurs qui n'ont même pas conscience d'y être exposés. Comment peut-on expliquer que certaines grandes chaînes de magasins appliquent ces mesures de protection en Belgique, en Hollande ou en Allemagne alors qu'elles n'appliquent pas ces mêmes règles à leurs salariés en France.

.../...

Cette initiative a également pour but de faire reconnaître le droit à un suivi médical professionnel et post professionnel pour tous les salariés des différentes étapes de la chaîne du transport qui sont exposés, la plupart du temps sans le savoir, à ces gaz, véritables poisons pour leur santé.

La Fédération Nationale des Ports et Docks CGT revendique depuis de nombreuses années des suivis médicaux professionnels et post professionnels de qualité. Nous avons pu prouver, au travers d'études menées sur différentes places portuaires, que les travailleurs portuaires sont victimes d'un nombre anormalement élevé de cancers de différentes natures. Après le scandale des victimes de l'amiante, nous souhaitons alerter afin que cela ne se reproduise plus.

Les prochaines étapes de notre démarche seront d'interpeller les employeurs (armements, logisticiens, etc...) concernés par cette problématique, ainsi que les ministères concernés sur les thèmes de santé au travail ainsi que de santé publique.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. en tant qu'organisation syndicale responsable a donc décidé de s'inscrire pleinement dans cette démarche de prévention à l'initiative de plusieurs Fédérations C.G.T. relayées par les structures territoriales de la C.G.T. et de notre Confédération.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES OUVRIERS DOCKERS
Foyer du Docker
500, Marceau prolongée
Pont IV
75000 LE HAVRE

Pour le conseil Syndical

Johann FORTIER

GREVE DANS LES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE DU 7 FEVRIER 2013

LES SYNDICATS CGT BIEN MOBILISES DANS UNE ACTION UNITAIRE :

Les syndicats CGT, UGICT, CFDT, FO, SNFOCOS, CFTC, CFE-CGC, ont appelé ensemble à une journée de grève (toute la journée, ou la demi-journée, ou 55 minutes) et à des manifestations à Rouen, Dieppe et Le Havre.

Les taux de grévistes sont honorables :

A l'UGECAM : 24%

A la CPAM Rouen Elbeuf Dieppe : 30%

A la CAF de Seine-maritime : 24%

A l'URSSAF de Seine-maritime : 39%

A la CPAM du Havre : 55%

La CARSAT : en attente du résultat.

La plupart des accueils ont été fermés. Ce fut l'occasion d'informer les allocataires ou assurés qui ont trouvé « porte close » des motifs de notre action et globalement les motifs de notre action ont été compris.

A Rouen le rassemblement a eu lieu devant la Préfecture. Une délégation a été reçue par une chef de cabinet, qui transmettra les revendications des représentants syndicaux. Au Havre et à Dieppe, les regroupements se sont effectués devant l'immeuble commun des organismes de Sécurité sociale.



Au Havre

Suite au rassemblement, la CPAM du Havre a organisé une assemblée générale du personnel, qui a été bien suivie ; les grévistes qui effectuaient 55 m de grève l'a rejointe à 11 h. Tous les services ont été représentés et ont pris la parole les uns après les autres pour exprimer leur mal-être.

COMMUNIQUE DE PRESSE / Vincennes, le 8 février 2013

Non-lieu dans l'affaire Amisol

Comment la présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris s'acharne à empêcher un procès de l'amiante

A tous les coups on perd ! Devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris, présidée par Madame Bernard, les victimes de l'amiante n'ont aucune chance de voir un jour la Justice triompher.

Après les annulations des mises en examen dans le dossier Eternit (le plus gros utilisateur d'amiante au monde), après la suspension de l'instruction dans le dossier de Condé-sur-Noireau, la présidente Bernard, a rendu ce jour un arrêt de non-lieu dans le dossier Amisol. Une affaire pourtant historique de ce scandale sanitaire.

Amisol à Clermont-Ferrand : le nom de cette entreprise de tissage d'amiante, résonne comme l'un des scandales de l'exposition à ce matériau cancérigène. Même les défenseurs de l'exploitation de l'amiante, ceux qui ont lutté contre son interdiction, reconnaissent que la situation des employés de la société Amisol était un « scandale », évoquant un « univers à la Zola ».

L'absence de système efficace d'évacuation des poussières entraînait des niveaux d'empoussièrément record dans les ateliers bien au-delà des normes réglementaires. Les témoignages recueillis au cours des différents interrogatoires dans le cadre de la procédure judiciaire confirment que l'entreprise baignait dans un nuage d'amiante.

L'inspection du travail, devant la passivité de la direction de l'entreprise à prendre en compte ses observations, dressera procès-verbal et mise en demeure qui resteront lettre morte...

Malgré cette situation catastrophique, ce non-respect de la réglementation, et les nombreuses victimes qui en ont résulté, la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris estime qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le seul dirigeant survivant de l'entreprise. Même si ce dernier n'a exercé véritablement la direction de l'usine de Clermont-Ferrand que six mois, il n'a pris aucune mesure pour faire cesser les expositions des ouvrières d'Amisol. Il devrait donc selon rendre des comptes à la Justice.

Face à ce déni de justice, les victimes d'Amisol soutenues par l'Andeva et son association régionale, le Caper Auvergne, ont décidé de se pourvoir en cassation.

Face à cette répétition de faits démontrant une attitude partielle et hostile aux victimes de l'amiante de la présidente de la Chambre de l'instruction, l'Andeva maintient sa demande de récusation de cette magistrate.

L'association en appelle au Premier Président de la cour d'appel de Paris pour qu'il examine sa requête avant la date du 28 février où doit être audiencée une nouvelle série de demandes d'annulation de mises en examen des principaux responsables de la catastrophe sanitaire.

LE THÉ DE
L'ÉLÉPHANT



VIVRA À
GÉMENOS

CGT - CGC FRALIB 3ème ANNEE DE LUTTE

Gémenos le 12/02/2013



LE VRAI VISAGE D'UNILEVER

2 ans et 4 mois, 868 jours de lutte pour le maintien de l'outil industriel et des emplois à Gémenos.

Le Groupe UNILEVER prétend agir en faveur de l'environnement et se gargarise de sa politique sociale. Son Pdgmonde Paul POLMAN a été nommé dans une Commission à l'Organisation des Nations Unies chargée de réfléchir au développement durable de la planète !! Lui, qui en 2011, s'est octroyé 6,661 millions d'€ de rémunération dont plus de la moitié en actions.

Un PDG qui gagne annuellement au bas mot et scandaleusement le salaire de 600 Smicards, qui opère restructuration sur restructuration se traduisant par des charrettes de licenciements, de chômeurs et de pauvreté, honoré pour ses services !!! Une honte de plus.

Il décide de fermer notre usine, la seule usine de production et de conditionnement de thé et d'infusions en France. Les travailleurs en lutte ont construit un projet alternatif en SCOP, dont tout le monde reconnaît le sérieux et la viabilité. Seul, UNILEVER bloque. Nous voulons faire sauter ce verrou.

Nous nous battons depuis 868 jours pour nos emplois et le développement industriel de notre usine. En refusant obstinément de nous restituer la marque Thé l'Éléphant qu'il est en train de tuer et des tonnages de production, c'est-à-dire les moyens d'un redémarrage pérenne de l'activité thés et infusions sur le site de Gémenos, il confirme sa volonté de produire ailleurs qu'en France, une fabrication uniquement commercialisée en France.

Et il est désigné pour parler du développement durable !

Lui dont toute la stratégie est d'engraisser un club restreint de riches, de piller les pays en développement et de renforcer les inégalités au niveau mondial !

POUR NOTRE OUTIL DE TRAVAIL ET NOS EMPLOIS UNILEVER PEUT ET DOIT PAYER

Le chiffre d'affaires de la marque Eléphant ne représente que 0,23% de l'activité « Rafraîchissements » du groupe (Glaces, thés et nutriments) et 0,04% de la totalité du groupe !!!

Autrefois les feuilles que l'on mettait dans le sachet de Tilleul ELEPHANT étaient récoltées en Provence, séchées à Carpentras, coupées et mélangées dans notre usine à Gémenos pour ensuite y être conditionnées et vendues dans les magasins en France, puisque la marque ELEPHANT n'est vendue qu'en France. A cette époque la production annuelle de Tilleul en Provence était de 400 tonnes, elle n'est plus aujourd'hui que de 10 tonnes!! Merci UNILEVER !!!

Aujourd'hui, le tilleul vient d'Amérique Latine ou du fin fond de l'Europe de l'Est. Il arrive par bateaux au port d'Hambourg. Il traverse l'Allemagne (600 kilomètres) pour y être transformé chez un sous-traitant allemand. Ensuite, il reprend la route pour Katowice en Pologne (800 kilomètres) pour y être conditionné. Puis finalement revient en France pour y être commercialisé (1 400 kilomètres). Bravo, le développement durable !!!

Ce que nous, nous proposons c'est de remettre en route la filière locale et régionale, les tilleuls sont toujours présents en Provence, qui peut nous le reprocher !!

Il faut maintenant passer des promesses aux actes !

Le Groupe vient de publier ses résultats pour l'année 2012, ils font apparaître un chiffre d'affaire de 51,3 Milliards d'Euros soit une progression de 10,5% et un bénéfice net de près de 5 Milliards d'Euros, soit une progression de 7 %. Dans une déclaration publique, le Pdgmonde du groupe se targue de résultats exceptionnels.

« Nous gagnons sur toutes les lignes » a-t-il affirmé en substance.



<http://cgt.fralibvivra.over-blog.com/>



Egalité entre les femmes et les hommes

Changements au 1^{er} janvier.

Les pouvoirs publics tentent une nouvelle fois d'améliorer le dispositif visant à établir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (D. n° 2012-1408, 18 déc. 2012, JO 19 déc.). Rappelons que les entreprises de plus de 50 salariés doivent être couvertes par un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle, ou à défaut, par un plan d'action fixant des objectifs de progression, des actions permettant de les atteindre et des objectifs chiffrés (C.trav., art. L.2245-5-1). A défaut elles subissent une pénalité financière.

Les objectifs chiffrés prévus dans les accords ou les plans d'action doivent porter sur un nombre minimal de domaines d'actions. Il existe 8 domaines d'actions qui sont répertoriés pour les entreprises de moins de 300 salariés dans le rapport sur la situation économique ; dit rapport unique et pour les entreprises de plus de 300 salariés, dans le rapport de situation comparée. (C.trav.art. L. 2323-47 ; C.trav., art. L. 2323-57).

Ces domaines sont : l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, la qualification, la classification, les conditions de travail, la rémunération effective, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Le décret augmente le nombre minimal de domaines inclus obligatoirement dans les accords et plans d'action qui doivent désormais porter sur :

- 3 des domaines d'actions pour les entreprises de moins de 300 salariés (au lieu de 2, C.trav.art. R. 2242-2),
- 4 des 8 domaines d'actions pour les entreprises de 300 salariés et plus (au lieu de 3, C.trav. art. R. 2242-2),
- Et en tout état de cause la « rémunération effective » est obligatoirement comprise dans les domaines d'actions retenus.

Ces dispositions s'appliquent aux accords ou aux plans d'action nouveaux et pour ceux déjà existants lors de leur renouvellement.

La synthèse du plan d'action que l'employeur doit communiquer aux salariés annuellement doit désormais être déclinée par catégories professionnelles (C.trav.,art. L 2323-47 ; C.trav.,art. L. 2323-57 et C. trav.,art. D. 2323-9-1).

Enfin, le plan d'action doit être déposé auprès de l'autorité administrative, les Directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (Direccte) en deux exemplaires (C.trav. art. L. 2323-47 et C.trav., art. L. 2323-57 modifiés par L. n° 2012-1189, 26 oct. 2012, JO 27 oct.)

Audience solennelle du Conseil de Prud'hommes du Havre
Jeudi 17 janvier 2013
Intervention de Jean-Philippe Pain

L'an dernier ici, je souhaitais que l'année 2012 devienne l'année du changement. En 2013 pour les justiciables rien n'a changé, ils subissent les effets néfastes de la réforme de la carte judiciaire, qui a conduit à la suppression de nombreux tribunaux dont bon nombre de conseils de prud'hommes, trois en Seine-Maritime, Elbeuf, Fécamp, Bolbec, les justiciables peinent à venir sur Le Havre, il faut repenser la carte judiciaire dans son ensemble en impliquant les acteurs professionnels et syndicaux, ce qui n'a pas été le cas précédemment. Il faut renforcer les conseils de prud'hommes en moyens humains et matériels, il manque près de 300 postes de personnels de greffe et de secrétariat administratif pour assurer le bon fonctionnement de la justice du travail.

Les élections prud'homales ont eu lieu le 8 décembre 2008. Le mandat des conseillers prud'homaux arrive à échéance en décembre 2013, une loi prévoit le report de ces élections d'ici 2015, alors qu'il n'y a pas de problèmes notamment d'élections politiques pour les organiser comme prévu en 2013. Le Medef et les gouvernements précédents n'y sont pas étrangers, jugeant trop sévères les juges prud'homaux envers le patronat qui dans la souffrance chacun le sait, licencient leurs salariés, surtout que pendant dix ans les mêmes au pouvoir ont laminés le code du travail.

Le coût de l'accès à la justice a subi une augmentation significative et préoccupante, par les taxes voulues par les gouvernements Sarkozy exigeant le paiement de 35 et 150 euros au titre de la contribution juridique lors de l'introduction d'une instance nationale dans les procédures avec représentation obligatoire. Nous demandons l'abrogation de la loi instituant ces contributions fiscales afin que toute personne ait la gratuité totale et l'accès à la justice. Ces taxes touchent les salariés licenciés qui viennent devant nos juridictions pour les rétablir dans leurs droits les plus élémentaires. Curieusement le patronat échappe à ces taxes. Il est demandé également que l'aide juridictionnelle soit augmentée nettement et que son accessibilité soit assouplie de façon à ce que les personnes en situation financière précaire puissent faire valoir leurs droits et se faire assister dans de bonnes conditions.

Il faut abroger l'article R-1452-6 du code du travail portant sur l'unicité de l'instance. Toutes les demandes dérivant d'un seul contrat de travail doivent faire l'objet d'une seule et même instance en justice. Le salarié ne peut jamais faire une nouvelle demande concernant un manquement de l'employeur s'il avait connaissance de ce manquement au moment de la

première instance. Ce principe de l'unicité de l'instance n'existe qu'en droit du travail. Il a été institué pour interdire une succession de demandes des salariés devant le juge. Cette règle est archaïque et ne devrait plus être opposée aux salariés, elle les prive de la réparation de leurs droits.

Le Conseil supérieur de la prud'homie ne s'est plus réuni depuis septembre 2011, il est grand temps qu'il le fasse, surtout qu'il est censé permettre une harmonisation de la gestion des conseils de prud'hommes, le report des élections prud'homales en 2015, n'y est certainement pas étranger. L'article 39 du décret du 20 août 2004 a abrogé l'article R-517-10 du code du travail selon lequel en matière prud'homale le pourvoi en cassation était formé, instruit et jugé sans ministère d'un avocat au Conseil d'état et à la Cour de Cassation. Cette abrogation rend obligatoire les recours à un avocat pour tout pourvoi devant la cour de cassation et du conseil d'Etat, le coût réclamé empêche de nombreux recours et pire de se défendre.

Les juges prud'homaux sont des magistrats, mais ils ne sortent pas et n'ont pas la formation de l'Ecole nationale de la magistrature, ils viennent de l'entreprise, des commerces, des associations. La formation des conseillers salariés leur est dispensée par leurs organisations syndicales, de même pour les conseillers employeurs qui se forment dans les instituts juridiques du Medef. La formation et la lecture du code du travail des conseillers salariés et employeurs n'est pas la même bien sûr, elle n'est pas uniforme comme peut l'être celle dispensée par l'ENM. Les juges prud'homaux sont et cela a été dit récemment des juges occasionnels, vu qu'ils ne sont pas tous les jours au conseil, c'est une bonne définition qui à mon sens est à retenir.

Aujourd'hui huit millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté alors que les salaires des patrons notamment ceux du CAC 40 explosent. Les retraités s'appauvrissent, 500.000 d'entre eux ont pris le chemin des petits boulots, afin de tout simplement vivre. Le patronat fauche l'emploi par milliers chaque jour, c'est un choc massif qui ébranle tout l'édifice social. Les cotisations sociales sont amputées, ce qui fragilise chaque jour un peu plus la Sécurité sociale. Ces manques en pouvoir d'achat et cotisations sociales génèrent encore plus de pression sur l'emploi, avec les plans de licenciements patronaux qui amènent la misère sociale dans notre pays. Le patronat exige le transfert des cotisations sociales employeurs vers le contribuable. Ce que les patrons paient ce serait aux salariés de le payer. Le capital considère que la crise est l'aubaine d'une vaste purge de tous les droits sociaux, salaire compris.

Il y a aujourd'hui plus de cinq millions de privés d'emploi en France, c'est ce capital chômage que le patronat veut faire fructifier, imaginant un pays dans lequel les jeunes sont sans emploi, les vieux au chômage, les ni jeunes ni vieux soumis à la peur et à l'incertitude du lendemain. Ce pays de cocagne c'est celui du Medef de Laurence Parisot qui a accueilli à ses journées d'été près de dix ministres, neuf étaient en trop dans le décor.

Il suffit que des pigeonneaux friqués, à la marge du Medef, adeptes des paradis fiscaux haussent le ton, qu'aussitôt Bercy lâche 900 millions. Pendant ce temps-là des milliers de salariés sont licenciés ou sur le point de l'être, chez Fralib, Peugeot-Citroën, Sanofi, Alcatel-Lucent Arcelor-Mittal, Renault, la liste est longue et non exhaustive. Chez nous en Seine-Maritime, 85 licenciements ont été actés dans la presse normande, Paris-Normandie et la presse havraise ont été touchés. Aussitôt Philippe Hersant résident suisse, après s'être désengagé d'une partie de son empire de presse rachète avec Bernard Tapie les journaux La Provence et Corse Matin ainsi que France-Antilles avec l'argent du contribuable pour ce qui concerne Tapie.

Au Havre dernièrement, les salariés de Ceacom se sont mis en grève, pour leurs salaires, leurs conditions de travail, leur dignité. Les salariés ont mis en lumière leurs conditions de vie au sein de l'entreprise, des plateformes téléphoniques ou les droits les plus élémentaires sont bafoués, notamment sur leur temps de pause et d'hygiène qui sont chronométrés, ils sont fliqués à toute heure de la journée par un patron et des managers qui profitent de la jeunesse et de l'inexpérience de leurs salariés, et cela en toute illégalité. Ces salariés sont les esclaves du 21^e siècle et cela se passe chez nous aujourd'hui au Havre.

Selon le Medef les licenciements d'aujourd'hui seront les emplois de demain, cela n'a jamais été démontré. Si c'était le cas, il n'y aurait pas 10% de privés d'emploi en France.

Astérix et Obélix sont allés rejoindre leurs amis du CAC 40, à l'étranger, l'un à la City de Londres, l'autre au café Poutine en passant chez le Manneken Piss. Lutèce n'est plus suffisamment attractive pour ces gaulois privilégiés.

d'audience solennelle de ce matin a été rich
de citations à mon tour je vous donne cette
citation de Victor Hugo.
c'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis
des riches"

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Que reste-t-il de légitimité au pouvoir ?

<http://pagedesuie.wordpress.com/2013/02/08/flash-ball-usage-non-reglementaire/>

"Travail en prison : les prud'hommes accordent des droits à une détenue salariée"

<http://www.politis.fr/Travail-en-prison-les-prud-hommes,20925.html>

Au représentant de la CFDT qui ne s'y attendait pas : « Vous ne me servez à rien », crache le directeur. L'autre est surpris. « Non, je n'ai plus besoin de vous. Vous ne me servez à rien. Vous n'avez même pas empêché que la grève ait lieu. Vous n'avez même pas sorti un tract pour critiquer la grève et l'arrêt des ateliers. À quoi servez-vous ? »...

<http://www.cqfd-journal.org/Envies-de-meurtres>

Merci de lire et de signer cette pétition en ligne :

«AMISOL / Honte à la justice française à l'égard des victimes de la pire usine d'amiante ! »

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=AMISOL>

Sécurisation de l'emploi : Il s'agissait bien d'un accord de dupes !

<http://slovar.blogspot.fr/2013/02/securisation-de-lemploi-il-sagissait.html>

LES GAZS TOXIQUES DANS LES CONTENEURS / ACTION DU 12 FEVRIER 2013 AU HAVRE

http://pluzz.francetv.fr/videos/jt_local_19_20_baie_de_seine_cafe_HD_1955_havre_locale_120213_514_12022013201050_F3.html

Le CCN lance la souscription : 1€ par syndiqué pour relancer la NVO !

Qui mieux que l'entreprise de presse de la CGT peut vous informer sur l'actualité syndicale ?

Véritable patrimoine de notre histoire, la **Nouvelle Vie Ouvrière**, c'est plus de 100 ans d'expérience... Elle a été fondée en 1909 par un groupe de syndicalistes animés par Pierre Monatte, Alphonse Merrheim et Alfred Rosmer.

L'entreprise de presse de la CGT, c'est quoi ?

Elle publie la NVO, le magazine de la CGT ainsi que des supports au service de notre démarche revendicative et syndicale. En ciblant les syndiqués en responsabilités et les élus et mandatés, son objectif est de donner les moyens de convaincre, contester et agir pour faire valoir nos droits.

Pourquoi lire la presse syndicale ?

La CGT a la chance de posséder la seule entreprise de presse syndicale existante. La NVO est issue du travail de journalistes et de juristes au cœur de l'actualité sociale et syndicale. C'est ce qui garantit sa valeur.

Aujourd'hui, une situation économique alarmante, mais un potentiel à ne pas négliger !



Malgré les nombreux efforts déployés pour relancer la diffusion de la NVO, l'abonnement continue de régresser (-28% des ventes entre 2007 et 2012.) Le risque de dépôt de bilan de l'entreprise de presse est bien réel après les alertes du commissaire aux comptes.

Des projets de relance commerciale, communication, rédactionnel, web... sont en cours et méritent d'être développés car nous sommes convaincus de leur efficacité. Des résultats positifs ont déjà été observés pour 2013 : 17 700 exemplaires de VO Impôts vendus en un mois. La NVO n°3484 consacrée à l'accord nationale interprofessionnel « Sécurisation de l'emploi » est en retraitage. 5 300 exemplaires ont été vendus en trois semaines. Donnons-nous cette chance de

continuer dans ce sens !



Décision du CCN : bon de souscription NVO

Le CCN appelle à la solidarité financière des syndicats en versant au minimum 1€ par adhérent.

Une solution d'urgence pour favoriser le retour à l'équilibre économique nécessaire au développement de l'entreprise. **Avant le 30 juin 2013.**

NOM DE L'ORGANISATION : | _____

CP : | _____ VILLE : | _____ MONTANT : | _____

N° CHEQUE : | _____ BANQUE : | _____

Envoyez votre chèque à l'ordre de la CGT et ce bon à : CGT - service comptabilité - 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
Contact : Guillaume Besrest - g.besrest@cgt.fr - 01 55 82 81 21



8 janvier
1993



Aujourd'hui.

8 janvier
2013

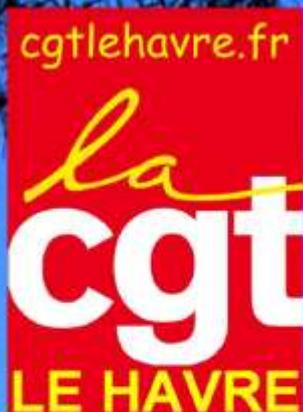
LMCommunication

a 20 ans !

et 19 emplois de créés

Nous vous remercions de votre confiance.





LOCATIONS - VACANCES FRANCE



Convention UL du Havre / TLC Vacances :
Faire de TLC Vacances l'outil des
Organisations Syndicales et des élus
des Comités d'Entreprise



www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63